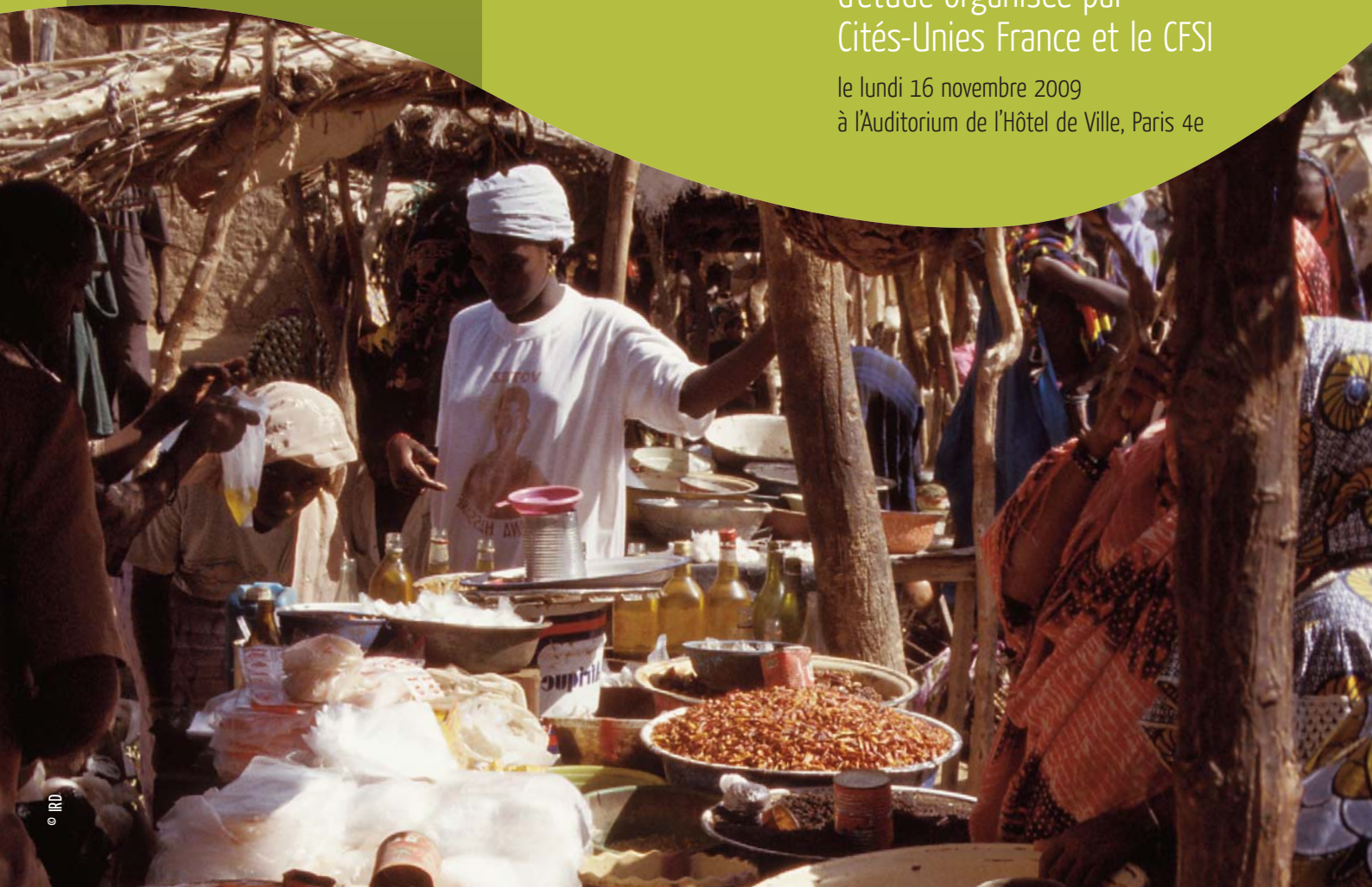


Collectivités territoriales et acteurs de la société civile : comment lutter ensemble contre la faim ?

Compte-rendu de la journée d'étude organisée par Cités-Unies France et le CFSI

le lundi 16 novembre 2009
à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville, Paris 4e



Comité français pour la solidarité internationale
32 rue Le Peletier - 75009 Paris
T : 01 44 83 88 50 - F : 01 44 83 88 79
info@cfsi.asso.fr - www.cfsi.asso.fr



Cités Unies France
9 rue Christiani - 75018 Paris
T : 01 53 41 81 81 - F : 01 53 41 81 41
coop-dec@cites-unies-france.org
www.cites-unies-france.org

MAIRIE DE PARIS



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence française de développement dans le cadre du programme "Société civile et Participation" du CFSI. Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et de Cités Unies France et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence française de développement.



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PROGRAMME DE LA JOURNEE	5
PROBLEMATIQUE GENERALE DU DEBAT.....	7
OUVERTURE	8
Pierre Schapira, Adjoint au Maire de Paris, chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie :	8
Jean-Louis Vielajus, Délégué général du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI)	8
Charles Josselin, Président de Cités Unies France (CUF)	9
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE « DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE: QUELS RÔLES POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ? »	10
Retour sur les principaux résultats de l'étude par Tristan Routier, Chargé de l'étude...10	
La coopération décentralisée en matière agricole et alimentaire, comment faire plus et mieux ? par Clotilde Tascon-Mennetrier, Vice présidente chargée de la solidarité et des coopérations internationales au Conseil général d'Ille et Vilaine, membre du comité de pilotage de l'étude	12
Quelles pistes de travail pour une meilleure collaboration entre collectivités territoriales et acteurs de la société civile ? par Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI	14
Débats avec la salle.....	15
ATELIER 1 : MOBILISER ET RENFORCER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU NORD POUR UNE COOPÉRATION PLUS COHÉRENTE ET EFFICACE	17
RESUME	17
Accompagner les porteurs de projets et développer des actions de sensibilisation, deux démarches complémentaires par Faustine Wawak, Coordinatrice Cap Solidarités	17
Relations internationales des Maisons familiales rurales françaises et lien avec les collectivités territoriales par Valérie Plougastel, Responsable du service international et territoires de l'UNMFREO (Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation)	18
«Les agriculteurs contrent la faim», exemple du partenariat Afdi Dordogne Conseil régional Aquitaine par Jean-Rolland Lavergne, Secrétaire général Afdi (Agriculteurs Français et Développement International) Dordogne, responsable du projet Haïti	19
Débat avec la salle	20
ATELIER 2 : LES COMPLÉMENTARITÉS D'ACTION ET LES DYNAMIQUES DE CONCERTATION À L'OEUVRE POUR UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET PARTAGÉ	22
RESUME	22
Structurer une filière lait au Sénégal, quelle synergie entre les acteurs de la coopération ?	22
Cécile Broutin, Responsable du pôle Alimentation et agriculture durables (AAD) au Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET),	22

Christian Simonin, ancien Directeur du Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de l'ENILIA (Ecole nationale d'industrie laitière et des industries agroalimentaires)	23
Alassane N'Dour, Secrétaire général du Conseil régional de Fatick,	24
Sylvain Pothier-Leroux, Responsable de la coordination des coopérations au Conseil régional du Poitou-Charentes,	25
Frantz Jénot, Animateur de la Fédération régionale des syndicats caprins Poitou-Charentes/Vendée (FRESYCA),	25
Débat avec la salle	26
Développer un Plaidoyer interrégional sur le renforcement des économies locales pour une sécurité alimentaire durable (PIRELSAD) au Sénégal-Oriental	27
Mamoudou Diallo, chargé de mission du PAIDEL (Programme d'appui aux initiatives de développement local) au GRDR Bakel	27
Hamady Bokar Diallo, secrétaire général de l'Union des producteurs horticoles du département de Bakel (UPHORBAK), membre du Conseil d'orientation stratégique du GRDR Bakel	28
Débat avec la salle	28
TABLE RONDE DE CONCLUSION	29
Bénédicte Hermelin, membre du Conseil d'Administration de Coordination SUD	29
Malick Sow, Secrétaire général de la Fédération des associations paysannes de Louga (FAPAL)	29
Nicolas Wit, directeur général adjoint de Cités Unies France	31
Anne-Françoise Taisne, déléguée générale adjointe du CFSI	31
Michel Roux, Président du F3E et membre du comité de pilotage de l'étude	32
ANNEXE : RESUME EXECUTIF DE L'ETUDE «DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE: QUELS RÔLES POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ? »	33

PROGRAMME DE LA JOURNEE

10H OUVERTURE

- > Pierre Schapira, Adjoint au Maire de Paris, chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie
- > Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI
- > Charles Josselin, Président de Cités-Unies France

10H45 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE «DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE: QUELS RÔLES POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ? »

- > Retour sur les principaux résultats de l'étude par Tristan Routier, Chargé de l'étude
- > La coopération décentralisée en matière agricole et alimentaire, comment faire plus et mieux ? par Clotilde Tascon-Mennetrier, Vice présidente chargée de la solidarité et des coopérations internationales au Conseil général d'Ille et Vilaine, membre du comité de pilotage
- > Quelles pistes de travail pour une meilleure collaboration entre collectivités territoriales et acteurs de la société civile ? par Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI

11H45 ATELIER 1 : MOBILISER ET RENFORCER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU NORD POUR UNE COOPÉRATION PLUS COHÉRENTE ET EFFICACE

ANIMATION : Bamadi Sanakho, chargée de mission relations internationales au Conseil Général du Val De Marne

TÉMOIGNAGES :

- > Accompagner les porteurs de projets et développer des actions de sensibilisation, deux démarches complémentaires par Faustine Wawak, Coordinatrice Cap Solidarités
- > Relations internationales des Maisons familiales rurales françaises et lien avec les collectivités territoriales par Valérie Plougastel, Responsable du service international et territoires de l'UNMFREO (Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation)
- > Les agriculteurs contrent la faim, exemple du partenariat Afdi Dordogne Conseil régional Aquitaine par Jean-Rolland Lavergne, Secrétaire général Afdi (Agriculteurs Français et Développement International) Dordogne, responsable du projet Haïti

DÉBAT AVEC LA SALLE : ce que ces expériences nous enseignent autour de l'enjeu de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

13H DÉJEUNER LIBRE

14H ATELIER 2 : LES COMPLÉMENTARITÉS D'ACTION ET LES DYNAMIQUES DE CONCERTATION À L'OEUVRE POUR UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET PARTAGÉ

ANIMATION : Constance Koukoui, Responsable du pôle Afrique à Cités Unies France

TÉMOIGNAGES :

> Structurer une filière lait au Sénégal, quelle synergie entre les acteurs de la coopération ? par Cécile Broutin, Responsable du pôle Alimentation et Agriculture au Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), Alassane N'Dour, Secrétaire général du Conseil régional de Fatick, Sylvain Pothier-Leroux, Responsable de la coordination des coopérations au Conseil régional du Poitou-Charentes, Frantz Jénot, animateur de la Fédération régionale des syndicats caprins Poitou-Charentes/Vendée (FRESYCA), Claude Simonin, ancien Directeur du Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de l'ENILIA (Ecole nationale d'industrie laitière et des industries agroalimentaires)

> Développer un plaidoyer interrégional sur le renforcement des économies locales pour une sécurité alimentaire durable au Sénégal-Oriental par Mamoudou Diallo, Chargé de mission du PAIDEL (Programme d'appui aux initiatives de développement local), GRDR Bakel, Hamady Bokar Diallo, Secrétaire général de l'Union des producteurs horticoles du département de Bakel, membre du Conseil d'orientation stratégique du GRDR Bakel

DÉBAT AVEC LA SALLE : ce que ces expériences nous enseignent sur le comment et sur la plus value du travailler ensemble et de manière concertée au Sud

16H TABLE RONDE DE CONCLUSION

ANIMATION : Bénédicte Hermelin, membre du Conseil d'Administration de Coordination SUD

> Malick Sow, Secrétaire général de la Fédération des associations paysannes de Louga (FAPAL)

> Anne-Françoise Taisne, Déléguée générale adjointe du CFSI

> Nicolas Wit, Directeur général adjoint de Cités Unies France

> Michel Roux, Président du F3E et membre du comité de pilotage de l'étude

PROBLEMATIQUE GENERALE DU DEBAT

L'année 2009 a été marquée par un triste record : 1,02 milliard de personnes souffrent de la faim à travers le monde. Les espoirs d'atteindre l'Objectif du millénaire pour le développement (OMD) n°1, réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population souffrant de la faim, s'amenuisent.

Face à cette crise, la FAO réunit du 16 au 18 novembre un sommet mondial de la sécurité alimentaire pour élaborer une gouvernance mondiale de lutte contre la faim plus efficace.

En parallèle, la Mairie de Paris, Cités Unies France (CUF) et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) ont jugé pertinent de s'interroger sur l'apport des acteurs des territoires, collectivités et société civile, à la lutte contre la faim à travers une journée de travail commune.

Tant que les populations pauvres, tout comme leurs gouvernements locaux et nationaux, seront considérées comme des bénéficiaires passifs de l'aide internationale, il n'y aura pas de changement durable de leur situation.

Porter le changement ici et là-bas, est aujourd'hui une ligne de force qui doit rassembler une pluralité d'acteurs. Fédérations, réseaux, associations, ONG d'appui, de développement, syndicats, et collectivités territoriales se mobilisent dans le respect du rôle de chacun, sans limite de frontières, sans exclusivité de mandat, dans un esprit d'alliance et de confrontation des pratiques pour parvenir à un réel respect des droits fondamentaux.

Cette journée se veut un espace d'échanges et de dialogue entre deux protagonistes importants de la coopération et du développement local au Nord comme au Sud : les acteurs de la société civile et les collectivités territoriales.

Il s'agit au cours de cette journée de s'interroger sur la spécificité de leurs pratiques et sur les modalités existantes ou attendues de leur concertation. La problématique de la journée répond aux questions suivantes : quelles synergies entre les pratiques des acteurs de la société civile et des collectivités territoriales d'un même territoire (au nord comme au sud) pour garantir un développement agricole durable et partagé permettant à tous d'avoir accès à une alimentation saine et suffisante ? Comment mieux travailler ensemble ? Comment les actions des différents acteurs peuvent-elles s'inscrire dans le cadre d'une politique territoriale de coopération et quelle est la plus value de ce cadre ?

Ce questionnement sera posé à travers 2 axes :

- au Nord, en termes de complémentarité d'action de solidarité, comment une collectivité territoriale et les acteurs de la société civile issus de son territoire travaillent de manière complémentaire pour renforcer les compétences techniques des acteurs de solidarité et sensibiliser le grand public aux enjeux de leurs actions ?
- au Sud, comment collectivités territoriales, acteurs de la société civile locale et ONG développent des dynamiques de concertation pour pérenniser le développement ?

OUVERTURE

Pierre Schapira, Adjoint au Maire de Paris, chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie :

Bienvenue à toutes et à tous ! La Mairie de Paris est heureuse d'accueillir en son auditorium les représentants des collectivités territoriales et de la société civile pour réfléchir à comment lutter ensemble contre la faim.

Aujourd'hui s'ouvre le Sommet Mondial de la FAO contre la faim à Rome. Ce sommet vise à analyser les causes de l'aggravation du nombre de personnes qui souffrent de la faim. Ces causes, que nous connaissons, sont la spéculation sur les prix des matières premières, les subventions aux agriculteurs dans le cadre des politiques de souveraineté alimentaire européenne ou nord-américaine (respectivement Politique agricole commune et *Farm bill*), et le développement des agro-carburants. Ce sommet a pour ambition de proposer des solutions face à l'aggravation de la faim dans le monde. Pour nous une des solutions est la revalorisation de la petite exploitation familiale qui permet de renforcer la flexibilité et l'adaptabilité des petits paysans sur les marchés locaux.

A travers mes différents mandats, j'ai eu à cœur de défendre la place des collectivités et de la coopération décentralisée dans l'aide au développement des pays les plus pauvres. Cet engagement est vital pour l'agriculture qui occupe bon nombre de la main d'œuvre en Afrique.

Il faut donc via la coopération décentralisée défendre la possibilité pour nos villes et villages partenaires de revaloriser les exploitations agricoles familiales. L'appui des politiques locales de développement doit permettre à ces agricultures familiales de s'adapter aux marchés locaux et de nourrir les familles. Pour les grandes villes cela signifie appuyer l'émergence de ceintures vertes à leur périphérie.

La plus value de nos collectivités dans cette lutte contre la faim est d'offrir à leurs partenaires des formations et une aide technique, notamment dans le cadre de la loi Oudin-Santini afin de leur permettre d'atteindre la souveraineté et l'autosuffisance alimentaire. Mais nous devons également lutter pour que l'aide publique au développement prenne encore mieux en compte l'agriculture, car actuellement seulement 4 % de l'aide publique au développement est consacrée au secteur rural.

Je voudrais aussi faire remarquer que le continent africain vient de dépasser le milliard d'habitants. Ceci laisse présager que si la faim est plus que jamais un problème actuel, elle concernera aussi les générations futures.

Merci à CUF et au CFSI d'avoir organisé cette journée pour nous permettre d'échanger sur nos pratiques, afin que ces idées que nous défendons s'inscrivent dans la réalité de nos partenariats.

Jean-Louis Vielajus, Délégué général du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI)

Au nom d'Yves Berthelot, Président du CFSI, je suis très heureux de retrouver des représentants de collectivités et d'OSI.

Aujourd'hui, les grands de ce monde se réunissent à la FAO pour discuter du partenariat global. A la mairie de Paris, les acteurs se réunissent pour discuter de la contribution locale à l'agriculture.

Certes, le partenariat global est important. Mais s'il n'est pas assis sur une logique locale, et que les partenaires n'ont pas de pratiques sur l'appui à une agriculture familiale qui permette de produire une alimentation accessible aux urbains, il ne se passera pas grand-chose.

Nos coopérations sont des bases fortes pour s'assurer que les grandes manœuvres globales s'inscrivent dans la réalité du terrain. C'est pourquoi CUF et le CFSI sont à l'origine de cette journée commune de réflexion.

Plate-forme rassemblant des ONG, des collectivités, des syndicats, le CFSI essaie de favoriser les échanges entre les différents acteurs. Depuis sa création en 1960, sous le nom de Comité français contre la faim (CFCF), il lutte contre la faim. Ceci suppose de traiter à la fois des questions locales et globales, de continuer à sensibiliser et agir pour la cohérence des politiques européennes au service du développement, tout en étant engagé localement.

Il y a un an, nous avons décidé avec CUF de mener une enquête sur le rôle et les pratiques des collectivités territoriales en matière d'appui au développement agricole et rural et d'accès à l'alimentation. Les réponses obtenues montrent que les collectivités jugent ce sujet prioritaire même si le nombre de projets reste assez faible et qu'elles sont très motivées pour renforcer leur action dans ce champ.

Nous allons y revenir dans la prochaine table ronde dont l'objet est justement de présenter les résultats de cette étude. Les deux autres ateliers permettront à des acteurs engagés de présenter et discuter leurs pratiques pour voir comment une action concertée des organisations de solidarité internationale, de l'Etat et des collectivités territoriales peut contribuer à renforcer l'agriculture familiale et permettre un accès plus large à l'alimentation.

Charles Josselin, Président de Cités Unies France (CUF)

Depuis des années, le nombre de victimes de la faim stagnait autour de 850 millions. Puis la « crise » est arrivée et le nombre de victimes de la faim a à nouveau augmenté pour dépasser le milliard cette année. L'année prochaine, l'évaluation à 2/3 parcours des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ne pourra que constater le décalage entre les objectifs fixés en 2000 et les résultats obtenus. L'OMD n°1, réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes souffrant de la faim et de la pauvreté, sera sans doute celui où les décalages seront les plus importants.

Nous savons qu'à Rome il y aura une déclaration finale qui va satisfaire ceux qui l'auront rédigée mais qui ne suffira sans doute pas pour faire avancer les solutions auxquelles nous croyons. A Rome, le terrain sera sans doute oublié et c'est l'intérêt de cette démarche commune entre CUF et le CFSI que de rappeler que cette question de l'alimentation doit être vue avec les territoires, le terrain.

Les challenges sont multiples pour relever le défi de l'alimentation pour tous, tant sur le plan démographique, social, environnemental. Produire plus et mieux avec moins d'eau, de terre tout en respectant la souveraineté alimentaire. Affirmer le droit de mettre en place des politiques agricoles les plus adaptées aux populations sans impact pour les autres pays. Les questions hydriques et foncières sont évidemment au cœur du débat et ce d'autant plus que les stress hydriques devraient se multiplier avec le changement climatique et que la course à la terre est ouverte. Autres défis : assurer dans ces conditions un développement rural et agricole au service de l'alimentation pour tous alors que les villes se développent et que leur attrait pour les populations rurales est réel.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour regarder plus concrètement comment nous pouvons améliorer la situation de nos partenaires africains, la question de l'efficacité de notre coopération en matière d'appui à l'agriculture, notre soutien aux organisations professionnelles. Un des grands thèmes de cette réflexion doit porter sur la gouvernance locale qui doit également être reconnue comme un objectif du millénaire pour le développement.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE « DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE: QUELS RÔLES POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ? »

Retour sur les principaux résultats de l'étude par Tristan Routier, Chargé de l'étude

La question agricole et alimentaire entre dans les actions des collectivités locales avec la médiatisation des grandes sécheresses sahéliennes dans les années 1970. Il s'agit dans un premier temps de faire face à l'urgence. Les projets visent par exemple à fournir des stocks alimentaires. Dans les années 1980-1990, face au constat partagé de l'insuffisance de l'agriculture vivrière africaine, les projets de soutien à l'agriculture se multiplient. Aujourd'hui, la coopération décentralisée intervient dans de nombreux domaines : appui au stockage, à la transformation et à la commercialisation des cultures vivrières, élevage, infrastructures rurales et travaux hydrauliques, assistance technique et formation agricole, soutien aux micro-entreprises d'artisanat rural, aménagement rural et protection de l'environnement.

Pour répondre aux objectifs de l'étude, il a été décidé de diffuser deux questionnaires centrés sur les pratiques des collectivités l'un à destination des collectivités elles-mêmes, l'autre aux associations. Les retours ont été assez restreints avec 50 questionnaires (35 collectivités territoriales et 15 associations). Ce travail a été complété par une analyse de la littérature existante et une participation aux différentes réunions et séminaires sur le sujet.

La totalité des collectivités ayant répondu au questionnaire interviennent dans des pays d'Afrique francophone, dont une majorité en Afrique de l'Ouest. La concentration géographique est assez importante avec 4 pays qui ressortent : le Mali (25 projets), Madagascar (22 projets), le Burkina Faso (19 projets) et le Sénégal (17 projets). Cette concentration s'explique par diverses raisons, pratiques mais aussi politiques, historiques et conjoncturelles. Les projets s'inscrivent dans la durée.

Les communes et communautés de communes portent plus de la moitié des projets, les départements 15 % et les régions 28 %. La nature, la taille et le type d'actions initiées varient selon la nature des collectivités et le budget qu'elles consacrent au financement des actions de solidarité internationale. On constate que les budgets consacrés par les conseils généraux et régionaux sont plus élevés (2 voire 3 fois plus que ceux consacrés par les communes).

Toutes les collectivités ayant répondu au questionnaire proposé par le CFSI et CUF mènent des actions de coopération décentralisée en matière agricole à l'exception de deux, une ville et une communauté urbaine. Parmi les collectivités ayant répondu au questionnaire 45 % participent au financement d'actions d'ONG. Sept domaines d'intervention ont été identifiés : l'accès aux facteurs, le capital humain, la production agricole, la transformation, la commercialisation, l'accès à l'alimentation, le plaidoyer et la sensibilisation. On constate toutefois que l'ensemble des collectivités interrogées mène des actions transversales sur plusieurs de ces thématiques.

En ce qui concerne le rôle de la coopération décentralisée, on observe un clivage clair entre les collectivités qui pensent devoir appuyer directement les projets, et les ONG nationales pour qui ce rôle est secondaire. Au contraire, les ONG nationales considèrent que les collectivités ont un rôle important à jouer pour l'interpellation politique alors que pour les collectivités ce rôle n'est pas une priorité. Les différences entre type de collectivités sont plus subtiles : si les communes classent en première position à la fois l'appui direct et le soutien aux associations, ce soutien paraît moins important, aux régions, aux départements et aux communautés de communes qui ne le classent même pas. Les départements et les communautés de communes pensent pouvoir jouer un rôle plus important dans les actions d'information et de sensibilisation que les communes et les régions.

En ce qui concerne la plus value de la coopération décentralisée, la première réponse est la capacité des collectivités à intervenir à l'échelle d'un territoire en restant proche des réalités de terrain. Près de la moitié des organismes a insisté sur la forte capacité de coordination des acteurs du territoire. Celle-ci est indispensable pour mobiliser les compétences techniques, en particulier dans le secteur agricole. Les collectivités peuvent faciliter la mise en relation des consommateurs et des producteurs. La coopération décentralisée parvient à créer une véritable coopération de territoires à territoires même si celle-ci est toujours perfectible, la mobilisation devant toujours être à la fois élargie et entretenue. Cette capacité de mobilisation va de pair avec la capacité de mener des actions d'éducation au développement qui permettent de mobiliser l'ensemble de la population autour de cet enjeu commun. La capacité à mettre en place et à gérer des politiques publiques est également un élément ressortant fortement en lien avec la capacité d'appui institutionnel des collectivités partenaires. Ces éléments apparaissent comme une nécessité pour parvenir aux deux items précédents, appuyer un développement local et favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs. La notion de durée a également été évoquée et semble une des caractéristiques des actions portées par les collectivités territoriales.

Pour la majorité des collectivités territoriales interrogées dans cette enquête, le développement agricole et rural et l'accès à l'alimentation en Afrique subsaharienne constitue une priorité. Ainsi, le thème agriculture et alimentation est considéré comme une priorité pour 63 % des collectivités. Beaucoup d'entre elles signalent aussi la nécessité de faire évoluer leurs pratiques pour répondre aux nouveaux enjeux dans ce domaine. La moitié des collectivités ayant répondu considère que le thème agriculture et alimentation devrait avoir une plus grande priorité dans leur coopération et un peu moins de la moitié estime que ce thème devrait avoir une plus grande priorité sur leur propre territoire. La moitié des collectivités pense qu'il faut modifier le contenu des actions de coopération après la « crise alimentaire », notamment en réfléchissant à un modèle agricole durable et en faisant davantage appel aux ONG.

Différentes contraintes ont été identifiées pour répondre aux attentes des partenaires. En France, nous devons faire face à des difficultés pour mobiliser les populations autour de cette thématique. La mobilisation des acteurs agricoles tarde également à se faire. Cette lenteur peut s'expliquer par le manque de connaissances sur les acteurs traitant des questions d'alimentation et d'agriculture qui pourrait appuyer les collectivités françaises. La difficulté à obtenir des cofinancements du MAEE dans ce type d'intervention constitue une autre difficulté majeure. Enfin, la fragilité structurelle des porteurs de projet au Nord en raison de la faiblesse numérique des effectifs permanents pour mobiliser et coordonner le projet limite l'impact des actions. Les contraintes rencontrées à l'étranger sont dues principalement au fait que les populations ne font pas toujours de lien entre le déficit alimentaire, la densification de la population urbaine, l'intensification du maraîchage et la qualité de l'eau potable. Un autre problème est l'absence de demande précise de la part des partenaires au Sud. Enfin, l'éloignement et le manque de transparence des projets, notamment concernant le suivi de la mise en place, reste une contrainte majeure.

La coopération décentralisée en matière agricole et alimentaire, comment faire plus et mieux ? par Clotilde Tascon-Mennetrier, Vice présidente chargée de la solidarité et des coopérations internationales au Conseil général d'Ille et Vilaine, membre du comité de pilotage de l'étude

Comment faire plus et mieux après ces études ?

Si je me contente de regarder les chiffres : 25 000 personnes meurent de sous alimentation par jour, soit une ville moyenne de France qui est rayée de la carte chaque jour, je répondrais bien évidemment, qu'on ne fait pas assez. Et pourtant ce ne sera pas mon propos. Je partagerai avec vous quelques interrogations : ne faut-il pas faire autrement ?

Je voudrais d'abord remercier CUF et le CFSI pour ce travail difficile de collecte d'informations, de classement et de mise en perspective. En tant que membre du comité de pilotage, j'ai pu mesurer la difficulté à publier ce type de recueil qui soit à la fois un sujet de réflexion et une information sur les pratiques. Ce qui m'a le plus frappé est le peu de mobilisation des acteurs pour répondre au questionnaire. Nous avons eu peu de remontées du terrain. C'est comme si on finançait un certain nombre d'actions de solidarité, sans prendre le temps de la réflexion. Souveraineté alimentaire, sécurité alimentaire, autonomie alimentaire, je ne suis pas sûre que ces termes aient fait l'objet de débat dans nos collectivités ni même au sein des associations.

Comment aider les pays les plus pauvres à ne pas le rester ? Y a-t-il une manière plus efficace d'agir ? Quelle place pour les collectivités territoriales à côté de toutes les autres politiques publiques d'aide internationale ?

Deux économistes viennent de relancer le débat avec des ouvrages qui dressent des constats alarmants. Weasterly rappelle dans « Le fardeau de l'homme blanc » (sous-titré, l'échec des politiques locales d'aide aux pays les plus pauvres) que près de 2 300 milliards de dollars ont été dépensés en vain depuis un demi-siècle par l'occident afin d'aider le reste du monde. Sur ce total, précise l'économiste Zambienne Dambisa Moyo (auteur de « L'aide fatale ») plus d'un milliard aurait été transféré en Afrique sous forme d'aide au développement. Selon elle, en plus d'être inutile, l'aide aurait conduit à rendre les pauvres plus pauvres encore.

Bien évidemment, ce n'est pas sans nous interroger et côté remèdes on est loin du consensus.

Les collectivités ne doivent pas se désintéresser de ce débat, au contraire elles doivent y être présentes. Nous avons bien conscience qu'il s'agit d'une question de «bonne gouvernance » et nous les collectivités, nous devons faire entendre notre voix.

Nous avons un devoir d'interpellation politique et nous devons nous interroger collectivement, élus et associatifs (c'est ce qu'a fait la Bretagne aux Assises Régionales de la Solidarité Internationale).

- quels mécanismes de régulation et/ou d'intervention faudrait-il mettre en place pour permettre davantage la stabilité des prix sur les marchés agricoles internationaux ?
- quelles alternatives concrètes et probantes d'organisation des marchés serait-il possible d'instaurer ? et avec quels acteurs ?

Parler de sécurité alimentaire, c'est d'abord agir avec des règles qui ne pénalisent pas certains pays. Nous devons peser sur ces choix. Les pouvoirs locaux et régionaux doivent être actifs à ce niveau sinon nos actions risquent de ne pas avoir l'efficacité souhaitée.

Une bonne gouvernance implique des «institutions fortes». Nous accompagnons la décentralisation dans les pays africains, nous accompagnons les collectivités. C'est une coopération de territoire à territoire, mais c'est aussi une coopération entre des hommes

et des femmes. L'appui institutionnel est primordial. C'est souvent la méthode qui compte le plus, bien plus que le montant de l'aide.

Personnellement, je me demande souvent : si demain ma collectivité devait mettre fin à sa coopération, que resterait-il si je devais stopper l'aide que nous accordons aujourd'hui (on sait bien que les collectivités françaises ayant moins d'argent la question peut se poser rapidement) ? Ou plutôt, que faut-il que je fasse pour que ce ne soit pas un investissement dans un puits sans fond, qu'est-ce qui assurera la pérennisation du projet ? Ce sont des questions qui permettent de se recentrer, de recentrer les actions et de les préciser.

Il semble essentiel (cela se vérifie dans les pratiques relevées dans l'étude) de chercher à légitimer les nouvelles collectivités du Sud que ce soit à travers une aide à la maîtrise du foncier, au développement des services de base et des services d'intérêt général, à son rôle dans la maîtrise d'ouvrage, à la rédaction d'appels d'offre, etc.

La coopération, ce ne sont pas seulement des défis techniques à relever (même s'ils sont importants) mais aussi toute une régulation à mettre en œuvre pour que le projet vive : comité de gestion, financements, etc. Ainsi faire un puits n'a de sens que si on discute de la gestion de l'eau.

Il y a nécessité de se réinterroger sur les partenariats avec le mouvement socioprofessionnel tout comme avec l'enseignement et la recherche agricole. Mais il y a nécessité aussi à renforcer les partenariats avec les Agences de développement comme l'AFD mais encore le PNUD au niveau international. Tout comme il est nécessaire de dialoguer avec les Etats pour s'inscrire dans les stratégies nationales

Il nous faut davantage cibler la formation professionnelle agricole, « professionnaliser les acteurs » à tous les niveaux d'intervention, les aider à s'organiser, à se regrouper pour qu'ils aient une parole forte, pour faire émerger une parole du Sud.

Il y a urgence à mieux se coordonner au Nord et au Sud. Cela existe quelquefois c'est l'exemple du travail sur les bassins versants mené en collaboration avec des collectivités allemandes que vous découvrirez dans le recueil. Mais Il y a aujourd'hui un éparpillement des associations et des collectivités qui interviennent sur un même territoire et qui s'ignorent totalement.

C'était le cas dans la région de Mopti où il y a 14 collectivités françaises qui interviennent, sans parler des collectivités allemandes, italiennes. On a mis des millions d'euros sur cette région. A-t-on trouvé les leviers de développement ? Non, la région de Mopti reste une des régions les plus pauvres du Mali. On aime garder « nos pauvres ». Maintenant on amorce une réflexion et essaie de savoir ce qu'on fait sur le même territoire

Il ne faut pas non plus oublier la dimension transversale d'un projet. Ainsi il est important de travailler sur les filières, ce qui signifie par exemple travailler sur les intrants, les déchets organiques, les composts, les chaînes de production et de commercialisation, les groupements d'achats, etc.

Bien d'autres pistes que vous trouverez dans ce recueil de pratiques pour une action plus efficace sont à mettre en œuvre :

- favoriser le secteur économique local, par exemple acheter des intrants locaux plutôt que d'envoyer des containers ;
- aider à organiser les échanges Sud-Sud ;
- travailler avec les migrants qui ont un rôle capital à jouer, notamment dans le cadre de l'épargne, du microcrédit ;
- S'interroger sur le rôle de chacun dans le projet, association ? régie municipale ?

Enfin, ce n'est pas sérieux de faire des choses « là-bas » sans remettre en cause nos modes de consommation « ici ». Cette réflexion collective est indispensable. Les collectivités territoriales ont une place privilégiée. Il nous faut la prendre. Nos interventions doivent porter davantage sur nos modes de faire. La mobilisation de la société civile est capitale dans la réussite d'un projet.

Quelles pistes de travail pour une meilleure collaboration entre collectivités territoriales et acteurs de la société civile ? par Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI

Mme Tascon-Mennetrier a insisté sur la dimension politique. Elle a raison. Il faut avoir le global en tête. L'Organisation mondiale du commerce n'est pas présente à Rome au siège de la FAO. Les discussions actuelles à Rome sur le partenariat mondial pour la sécurité alimentaire se passent comme si les questions commerciales n'étaient pas à l'ordre du jour. Une question essentielle est celle de la cohérence des politiques. Ainsi l'Union européenne représente 57 % de l'ADP mondiale. Mais nous pensons qu'il n'y a pas de cohérence vis-à-vis des politiques commerciales menées par l'UE. Le « chantage » à l'aide contre la signature d'Accord de partenariat économique assurant un libre accès aux marchandises européennes n'est pas acceptable.

Une dimension dépasse cependant le politique : comment nourrir le monde en 2050 ? La Banque mondiale a reconnu ses erreurs en 2008. Mais que propose-t-elle aujourd'hui ? Une agriculture industrielle ou familiale ? Ce n'est pas clair. La moitié de la population vit en zone rurale. Dans beaucoup de continents, il n'y a pas d'emploi en ville. Certains imaginent qu'on pourrait industrialiser l'agriculture. Si oui que fait-on des habitants ? Il faut se demander quel modèle agricole et alimentaire on aura pour les années à venir. Les collectivités en charge de leur territoire ont une place déterminante pour prendre part à ce débat et dire comment on doit se nourrir. Il faut renforcer votre prise de parole car vous représentez les territoires.

La coopération décentralisée porte 217 projets dédiés à l'agriculture et alimentation soit 2 % des projets. Il y a un engagement historique des ONG sur les questions agricoles. Mais le redéveloppement d'une agriculture passe également par un travail plus global de développement rural pour faire revenir les services de santé et d'éducation en milieu rural.

Concernant les types de collaboration, il y a sur chacun des territoires français une série d'associations qui demandent l'appui de leurs collectivités pour soutenir des projets qui peuvent durer des années. Ces premières collaborations sont des subventions en réponse aux initiatives. Il est important de s'assurer que ces projets soient très bons. Pour cela, il est important de favoriser les échanges, de faire en sorte que les expériences de chacun se confrontent aux expériences des autres.

Cet enjeu de qualité a un écho au niveau national. Il y a des coopérations entre collectivités et les ONG nationales spécialisées. On cite les AFDI, MFR, Afrique Verte mais on ne les cite pas assez. Chacun doit certes être dans son rôle, les collectivités françaises comme interlocuteur de la collectivité partenaire, les associations dans leur expertise et leurs partenariats avec la société civile locale. Mais cette compétence des ONG françaises

et de leurs partenaires semble parfois sous valorisée. Parfois on s'évite. Il faut au contraire développer les échanges avec les ONG nationales à côté de l'appui que vos collectivités donnent aux associations locales.

Enfin concernant la mobilisation des citoyens, nous sommes heureux d'inscrire ce débat sur nos actions communes dans la semaine de la solidarité internationale qui voit se multiplier les initiatives d'éducation au développement et à la solidarité internationale à travers la France.

Débats avec la salle

Une première question s'adresse à Mme Tascon-Mennetrier pour avoir des détails sur l'action de regroupement entre collectivités actives dans la région de Mopti.

Mme Tascon Mennetrier rappelle que l'initiative a été prise pour toute la France. Une première étape a été de constituer un recueil des actions. Maintenant il y a des réunions à l'occasion du groupe pays Mali de Cités unies France. Cette initiative est très certainement transposable dans d'autres zones à condition que certains portent l'initiative. Au niveau de mon département, un lieu a été créé pour rassembler toutes les associations qui interviennent au Mali.

Une autre question porte sur les résultats de l'étude afin d'avoir des précisions quant aux moyens financiers et humains mis en œuvre et savoir s'ils sont bien orientés.

M. Routier précise que les moyens sont forts différents d'un projet à l'autre. Il ajoute que concernant l'Union européenne, il y a une ligne facilité alimentaire. Mais cette ligne trop élevée n'est pas adaptée à bon nombre de collectivités. Les petites collectivités ont parfois des difficultés à répondre aux appels à projet. Enfin, concernant les moyens humains, les services existent dans les Conseils généraux et régionaux qui ont les moyens. Les communes, quant à elles, font plutôt appel à des professionnels pour des missions de courte durée.

Laure Hamdi, directrice de l'Afdi interpelle les participants sur le fait que les débats n'ont pas suffisamment parlé de la question des politiques agricoles. Un des gros problèmes des Etats africains concerne les moyens pour élaborer et mettre en œuvre des politiques. Ce problème est encore plus flagrant au niveau des collectivités qui sont très peu entendues par l'échelon national. L'agriculture est au milieu de sujets sociaux multiples. Le témoignage du dialogue et de la concertation est intéressant. On est sur une alliance et un partenariat nécessaire où la cohérence des acteurs français sur un même territoire est primordiale.

Mme Tascon-Mennetrier répond que les collectivités n'ont pas toujours un poids important dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles. Cela montre l'importance de s'organiser pour avoir une voix plus forte.

M. Josselin précise qu'il existe une diversité des volontés politiques en ce qui concerne l'agriculture. Le Sénégal a développé la filière agro carburant avec l'appui de Monsanto sur des milliers d'hectares avant les émeutes de la faim. On ne peut pas faire l'impasse sur le rôle de ces activités. Il s'interroge sur la réalité du dialogue entre d'une part les organisations agricoles qui font pression en Europe et d'autre part des organisations africaines qui essaient d'influencer leur gouvernement. Il y a là un champ de coopération que nous devons encourager. Il regrette de ne pas avoir le temps d'évoquer des sujets compliqués comme les Accords de partenariats économiques (APE). La volonté d'essayer de constituer des espaces régionaux n'est pas aberrante car les économies africaines

sont souvent trop fermées pour pouvoir attirer des investisseurs. Mais en faisant disparaître les recettes douanières, on fait aussi disparaître les recettes fiscales. Au lieu de fabriquer un marché commun, on accélère la logique d'exportation Nord Sud.

Un autre participant tient à souligner l'importance d'aborder la question de la régulation du commerce international et la place de l'agriculture et des politiques agricoles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Enfin, il insiste sur la nécessité de mieux connaître les actions des uns et des autres sur les territoires partenaires. Il apparaît important que ce travail de collecte et de centralisation de l'information soit fait.

Un représentant de la Mairie de Conflans Sainte Honorine insiste sur la question de la gouvernance et de l'appui à la collectivité partenaire pour collecter les taxes. Ceci permet ensuite à cette collectivité d'asseoir sa crédibilité sur les investissements qu'elle réalise.

M. Josselin remercie le représentant de Conflans Sainte Honorine qui a souligné le lien entre foncier et fiscalité. Sur la question de l'OMC, il y a deux raisons de sortir l'agriculture du débat de l'OMC :

- la mauvaise, permettre ainsi de lever des blocages dans les négociations et d'avancer sur les services par exemple ;
- la bonne, l'agriculture renvoie à l'alimentation qui n'est pas une marchandise ordinaire.

Mais ce retrait est loin d'être simple, l'agriculture est au centre d'un tissu industriel compliqué, qu'est ce qui devrait ou non relever de l'OMC (le matériel agricole, les intrants, etc. ?). Il n'empêche que nous sommes en droit de demander que la question du commerce de l'alimentation renvoie à une autre Europe.

ATELIER 1 : MOBILISER ET RENFORCER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU NORD POUR UNE COOPÉRATION PLUS COHÉRENTE ET EFFICACE

Animation : Bamadi Sanokho, Chargé de mission Relations internationales au Conseil général du Val-de-Marne

RESUME

Cet atelier est l'occasion à travers trois exemples de voir comment collectivités territoriales et organisations de solidarité internationale française travaillent de concert à la lutte contre la faim. Les participants présentent les différentes modalités d'action, projets sur le terrain, actions d'éducation au développement en France, mais aussi de partenariats. Ils insistent sur la nécessité de mieux se connaître et de créer des partenariats dans la durée, notamment dans le domaine agricole où les projets sont complexes et les résultats mettent du temps à être visibles. Le milieu rural apparaît comme peu couvert par la coopération décentralisée et les OSI doivent plaider pour changer cette donne. Autre gage de succès, instaurer une meilleure coordination entre acteurs pour que la coopération décentralisée soit réellement une coopération de territoire à territoire.

*

**

Accompagner les porteurs de projets et développer des actions de sensibilisation, deux démarches complémentaires par Faustine Wawak, Coordinatrice Cap Solidarités

Cap Solidarités a été créé en 1998 à l'initiative de la ville de Lille pour aider les acteurs de la solidarité internationale. Nous sommes spécialisés dans l'appui aux projets de solidarité internationale et nous mettons en place des actions d'éducation au développement.

Cap Solidarités s'engage à conseiller et accompagner les projets, les coopérations internationales qui agissent dans le plus grand respect des populations concernées et qui encouragent leur participation comme partenaire, tout en promouvant une démarche de développement durable. Depuis 1998, plusieurs centaines de projets sur les 5 continents ont été accompagnés par Cap Solidarité.

Concernant l'agriculture et l'alimentation, il y a peu de projets sur ce thème, qui peut apparaître plus compliqué qu'un projet sur l'éducation par exemple. En revanche plusieurs initiatives sont menées en partenariat avec les collectivités en matière d'éducation au développement. Voici quelques exemples :

- depuis 2001, Cap Solidarité est partie prenante de la campagne **ALIMENTERRE**, pilotée par le CFSI. Le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et la ville de Lille la soutiennent et ont enclenché le travail sur cette sensibilisation au droit à l'alimentation depuis le début. Cap Solidarité travaille avec des relais dans toute la région. Le festival de films, lancé en 2008, a été cette année l'occasion d'un autre partenariat, avec la Communauté urbaine de Lille, qui a permis de travailler avec une dizaine de collectivités. Au total plus de 25 séances grand public et une dizaine de scolaires en région Nord Pas de Calais ont été organisées. On est là sur

un vrai dialogue avec les collectivités et la sensibilisation en est d'autant plus efficace ;

- Cap Solidarité fait également partie du comité de pilotage de la Ville de Lille pour la Semaine de la solidarité internationale où un groupe de travail « produire et consommer autrement » a vu le jour cette année, proposant diverses animations pour un public large ;
- une dernière initiative à laquelle cap Solidarité participe avec le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais concerne une dynamique internationale appelée « territoires de commerce équitable » dont l'un des objectifs est de mettre en place un conseil local sur le commerce équitable. Le tour de table est large, Auchan, Carrefour, Max Havelaar, etc., ce qui permet des actions et questionnements plus ouverts qu'avec un public « convaincu ».

En Nord-Pas-de-Calais, d'une manière générale, les élus sont motivés et accompagnent la réflexion sur la sensibilisation au Nord. Le dialogue est ouvert et implique les associations.

Relations internationales des Maisons familiales rurales françaises et lien avec les collectivités territoriales par Valérie Plougastel, Responsable du service international et territoires de l'UNMFREO (Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation)

Les Maisons familiales rurales (MFR) françaises sont des centres de formation sous responsabilité associative qui sont en contrat avec l'Etat. Elles ont pour objectif la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes. Elles sont au nombre de 450 en France. Depuis 70 ans, elles ont pour caractéristique de former des jeunes par alternance en lien avec leur territoire.

Dans les années 1950, les MFR françaises entrent en relation avec des organisations se préoccupant de formation à l'étranger, en Europe du Nord puis en Europe du Sud. Dès les années 1960, des contacts sont noués avec des organisations en Afrique et en Amérique latine. En dehors des particularités de la responsabilité des familles, de l'alternance et de l'implication dans le territoire, les organisations de type MFR de chaque pays sont indépendantes. Les MFR françaises, en tant que partenaires, accompagnent la création, le développement de centres de formation de type MFR, dans une vingtaine de pays sur les cinq continents. Initialement, ce qui concernait la coopération était centralisé sur Paris. Dans les années 1990, le mouvement a voulu associer l'ensemble du réseau à cette coopération, en associant les fédérations régionales et départementales MFR à un pays. Dans ce processus, toutes les fédérations ont eu des relations avec les collectivités territoriales concernant la coopération internationale. Le premier partenariat a été celui de la Vendée. Les MFR avaient mis en place un partenariat avec le Bénin dans lequel s'est ensuite impliqué le Conseil général. Autre exemple, celui de l'Ille et Vilaine, où lors d'une mission du Conseil Général à Mopti se pose la question des jeunes ruraux. Suite à cette interpellation, un partenariat a été tissé entre les MFR et le Conseil Général, qui dure encore aujourd'hui. Les MFR sont également impliquées dans les réseaux régionaux et départementaux d'acteurs de la coopération qui sont apparus dans les années 2000, comme le RADSI en Aquitaine.

En tant qu'organisme français de formation ayant des actions de coopération à l'international, les MFR sont toutes en relation avec des collectivités françaises. Il y a

trois types de relations entre les MFR et les collectivités territoriales concernant la coopération internationale :

- une fédération dépose un dossier de demande de financement et la collectivité territoriale finance ;
- une fédération répond à un appel d'offre spécifique d'une collectivité territoriale ;
- une fédération est intégrée dans les projets des collectivités territoriales en tant qu'acteur de la formation agricole et rurale.

Les atouts de ces relations MFR – Collectivités territoriales françaises sont indéniables.

Pour les MFR françaises, les jeunes et leurs parents, ce travail permet une valorisation, une impulsion politique et une lisibilité plus grande des enjeux, des actions internationales développées. Les acteurs de la solidarité internationale d'un même territoire se connaissent davantage. Les collectivités territoriales apportent un appui financier mais aussi technique en termes de formation à la coopération internationale. Les chargés de coopération internationale de ces collectivités ont un rôle important d'appui aux OSI.

Pour les partenaires au Sud, l'atout principal est l'appui financier à leurs actions. Il est important pour nos collègues – partenaires, qu'il y ait complémentarité et non opposition entre les acteurs de la coopération française. Les coopérations des collectivités territoriales françaises permettent aux partenaires d'être mieux entendus par leurs politiques et pouvoirs publics.

Cependant des limites existent :

- les collectivités françaises identifient des pays avec lesquels ils souhaitent être en partenariat, sans que cela ne corresponde forcément aux partenariats des fédérations MFR. Cela pose la question de savoir quelles sont les priorités : choix d'un partenariat international en fonction des coopérations décentralisées ou au regard d'autres critères ?
- une autre limite concerne les perspectives de la diminution des fonds attribués à l'international et la pérennité des financements. Un changement politique, induisant des nouveaux choix de coopération et/ou de financement peut remettre en cause un partenariat qui se construit forcément dans la durée ;
- dernière contrainte, la coopération décentralisée se fait d'une collectivité à une autre « de même taille » : cela ne facilite donc pas toujours la prise en compte d'une politique nationale de renforcement des acteurs dans leur positionnement dans les politiques nationales, en l'occurrence pour les MFR, dans les politiques nationales de formation des jeunes ruraux.

Aujourd'hui, une des questions prioritaires sur l'agenda international est celle de « la faim ». La question de la formation des jeunes ruraux est reléguée au second plan, alors qu'elle était prioritaire dans les agendas internationaux ces cinq dernières années. Comment ensemble, acteurs de la solidarité internationale, faire revenir cette question de la formation des jeunes ruraux, moyen incontournable pour permettre la souveraineté alimentaire des pays partenaires, sur le devant de la scène, pour qu'elle soit réellement prise en compte dans chaque politique nationale ?

«Les agriculteurs contrent la faim», exemple du partenariat Afdi Dordogne Conseil régional Aquitaine par Jean-Rolland Lavergne, Secrétaire général Afdi

(Agriculteurs Français et Développement International) Dordogne, responsable du projet Haïti

Ce projet est né d'une sollicitation du Ministère des Affaires étrangères à la chambre d'agriculture de Dordogne pour évaluer les chambres d'agriculture en Haïti. Suite à cette mission, Afdi Dordogne a proposé de réaliser un programme qui a été soumis au Conseil Régional d'Aquitaine concernant l'accompagnement d'une chambre d'agriculture en Haïti et le développement de filières fruits. Ce n'était pas une action de coopération décentralisée en tant que telle, mais la Région Aquitaine était intéressée pour soutenir l'initiative.

En 2004, le Conseil Régional d'Aquitaine a sollicité Afdi pour se repositionner sur ce pays dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée. Cette démarche a été ouverte sur d'autres thématiques beaucoup plus larges. Afdi a notamment soutenu une coopérative exportatrice de café dans le cadre du commerce équitable, particulièrement pour permettre aux femmes d'avoir de meilleures conditions de travail. En 2007, la Région Aquitaine a contractualisé avec 6 collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'un projet économique (avec la coopérative de café et un groupement d'artisans).

Cette action a permis à Afdi Dordogne de se rapprocher du Conseil Régional, et de se faire reconnaître comme un acteur expérimenté sur les questions de coopération et d'aide au développement rural. Au sein de ce projet de coopération décentralisé, chacun des acteurs a trouvé sa place, des collectivités locales appuient les collectivités partenaires dans leur mode de fonctionnement (ex : planification territoriale) et Afdi Dordogne a en charge, en plus de la mise en œuvre du volet reboisement, le suivi opérationnel du programme. Le Conseil régional s'est doté d'un service spécifique, et ensemble chacun veille à la bonne coordination avec les politiques publiques et avec les actions soutenues par les très nombreuses ONG intervenant en Haïti.

Débat avec la salle

Un premier échange porte sur la question de la conscientisation des élus locaux du Sud aux difficultés des agriculteurs de leur territoire. Il apparaît à tous important que collectivités territoriales et acteurs de la société civile au Nord favorisent les liens entre collectivités territoriales et associations locales au Sud sur ces questions de développement agricole et rural. Ce qui permet de créer des alliances et une meilleure compréhension par les politiques des attentes de la société civile.

Un participant souligne qu'il est dommage que la question de nos modes de consommation au Nord et de leur impact au Sud soit si souvent déconnectée de la coopération décentralisée.

Une question est posée concernant le projet de l'Afdi pour savoir si la Chambre des métiers est impliquée dans le projet.

M. Lavergne répond que le Conseil régional a créé un comité de pilotage dans lequel la Chambre des métiers est aussi impliquée. Il ajoute que la Fédération régionale des coopératives d'Aquitaine va aussi intervenir.

Un autre participant souligne l'importance de la coordination et de la multiplicité des niveaux concernant la coopération décentralisée où l'on parle finalement peu d'agriculture ou de commerce équitable. La mobilisation des jeunes notamment à travers les stages est aussi à regarder avec attention. L'interrogation qu'on se pose avec les étudiants est de trouver un stage. Lorsqu'on parle de coopération décentralisée, les

actions viennent de grandes collectivités territoriales. Il y a beaucoup de niveaux différents concernant la coopération décentralisée. Il y a un lobbying à faire de la part des ONG. Il y a un problème de coordination. Il faut rendre cohérent la coopération sur le territoire national, mobiliser les jeunes ici qui prétendent aller faire de la formation là bas sans être acteur ici.

Cécile Broutin, Responsable du pôle agriculture durable au GRET, précise que si le GRET travaille avec des collectivités ce n'est presque pas le cas en matière d'agriculture et d'alimentation où ces dernières préfèrent mobiliser des acteurs de leur territoire. Ainsi au Sénégal, un partenariat a été tissé avec le Conseil régional Poitou-Charentes via l'ENILIA, école agroalimentaire basée en Poitou-Charentes. Cependant le GRET n'a quasiment pas de relations directes avec le Conseil régional. De plus, il y a une inadéquation concernant la durée, les financements sont souvent annuels alors qu'en agriculture, un projet doit au moins durer 3 ans.

Nicolas Wit, Directeur général adjoint de Cités Unies France, rappelle que l'intervention des collectivités a commencé par les jumelages-coopération à l'initiative de villes moyennes ou petites. Ensuite on a vu venir des grosses collectivités. Il invite à se souvenir que concernant l'agriculture et le secteur rural les collectivités n'ont pas toujours les compétences. En ce qui concerne la durée de l'appui, il est évident qu'un an c'est court et qu'on est alors plus dans l'émiettement. Il faut donc construire des partenariats approfondis ensemble entre les collectivités et d'autres structures.

ATELIER 2 : LES COMPLÉMENTARITÉS D'ACTION ET LES DYNAMIQUES DE CONCERTATION À L'OEUVRE POUR UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET PARTAGÉ

Animation : Constance Koukoui, Responsable du pôle Afrique à Cités Unies France

RESUME

Cet atelier présente à travers deux exemples, les tentatives de coordination entre acteurs du développement rural existants sur deux territoires sénégalais : la région de Fatick et la région de Bakel.

Les témoins de la région de Fatick participent à deux projets, le programme PROLAIT de développement de la filière lait au Sénégal porté par le GRET et Enda Graf et le projet de développement de la filière caprine inclus dans la coopération entre la Région de Fatick et la région Poitou-Charentes. Si les conventions existent entre ces différents acteurs et si chacun participe plus ou moins aux deux projets, les lieux de rencontre et de discussion sont rares tant en France que sur le terrain.

Les témoins de la région de Bakel rendent compte d'une initiative de concertation au niveau régional pour permettre une redistribution des prérogatives entre autorités locales et une implication des acteurs paysans dans les mécanismes de veille et d'alerte précoce sur l'insécurité alimentaire. Cette concertation apparaît d'autant plus utile que ces structures sont insérées dans un environnement qu'elles ne peuvent complètement maîtriser d'où la nécessité de partager l'information. Sa pérennité n'en demeure pas moins un combat de tous les jours.

*

**

Structurer une filière lait au Sénégal, quelle synergie entre les acteurs de la coopération ?

Cécile Broutin, Responsable du pôle Alimentation et agriculture durables (AAD) au Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET),

Les objectifs du Projet d'appui à la transformation à la valorisation du lait local au Sénégal (PROLAIT) sont:

- faciliter l'accès aux marchés locaux pour les petits producteurs afin de leur garantir des revenus supplémentaires et réguliers ;
- répondre aux attentes des consommateurs grâce à l'approvisionnement des centres urbains avec des produits de qualité ;
- organiser la structuration de la filière-lait afin de générer une croissance économique redistributive et créatrice d'emplois.

La stratégie générale de ce programme consiste à renforcer la connexion entre l'offre de production rurale et les modes de consommation urbains. Il vise à développer les marchés locaux, ainsi qu'à stimuler et valoriser la production locale grâce à un appui au développement de plus de 40 petites entreprises.

Les 5 composantes de ce programme sont :

- la sécurisation de l'approvisionnement ;
- le renforcement des compétences techniques ;
- la gestion des entreprises et la commercialisation des produits ;
- la promotion des produits, et notamment l'information aux consommateurs ;
- l'appui à la FENAFILS (Fédération Nationale des Acteurs de la Filière Lait locale du Sénégal) et à la concertation entre les acteurs et avec l'Etat aux niveaux local et national.

La mise en œuvre de ce programme s'étale sur la période de janvier 2008 à juin 2011 grâce à une action conjointe du GRET, d'Enda Graf, de la FENAFILS et du Ministère de l'Élevage pour un budget global de 750 000 euros. Les partenaires institutionnels de ce programme sont le ministère sénégalais de l'Élevage, la région de Fatick, la FENAFILS et des projets (comme le Promer/Fida). La coopération bilatérale française, la région Poitou-Charentes et l'Enilia, la Facilité alimentaire (Food Facility) de l'Union Européenne ainsi que le Comité Français pour la Solidarité Internationale, la Fondation de France et l'entreprise Danone viennent également en appui à ce programme. D'autres partenaires désirent s'associer au programme, notamment la coopération allemande, l'ONG Agronomes et Vétérinaires sans Frontières et la Fédération des Alpagnes de l'Isère. La multiplicité des partenaires incite à une synergie des compétences et des moyens.

Ce projet s'inscrit également dans les stratégies nationales, régionales et locales permettant sa cohérence, garantissant son impact sur les populations et assurant sa pérennisation.

Les pistes de travail concernant la continuité du programme sont :

- développer des collaborations en tenant compte de la difficulté de concrétiser et d'opérationnaliser au niveau national les différents partenariats ;
- assurer la coordination et le suivi de ce programme malgré la difficulté du partage d'informations ;
- assurer une communication sur le projet grâce à la création d'un portail de la filière lait en lien avec le Ministère de l'Élevage sénégalais ;
- développer des cadres de concertation locaux ;
- renforcer la synergie entre les acteurs français.

Christian Simonin, ancien Directeur du Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de l'ENILIA (Ecole nationale d'industrie laitière et des industries agroalimentaires)

Le travail de l'ENILIA, partenaire du programme PROLAIT, consiste à accompagner les différents acteurs du projet :

- assistance auprès de PROLAIT : formation, aide aux recrutements des futurs conseillers, aide à la recherche de partenaires et fournisseurs de matériels, de consommables ;
- assistance conseil auprès des mini-laiteries : analyse des diagnostics, aide dans le choix du développement des sites, des gammes de produits, du matériels, appui à l'organisation et à la commercialisation, packaging, formation des salariés et des dirigeants ;
- action de formation à destination des conseillers qui seront à terme le relais local et former les acteurs locaux à l'entretien de l'équipement, à la qualité des

produits, à la transformation des produits agricoles et à la commercialisation. Ces conseillers auront à leur tour en charge la formation de conseillers locaux afin de pérenniser l'action et d'asseoir la structuration des mini laiteries.

Cet accompagnement doit se faire sur trois ans et couvrir les domaines suivants : la sécurité alimentaire, notamment la qualité de la nutrition des enfants, les procédures à respecter (cahier des charges) et la valorisation de la production pour faciliter la commercialisation. La création d'un label est notamment prévue, tout comme le développement de la gamme produits, le développement des unités de transformation et la gestion de l'environnement et des déchets.

Une réflexion est en cours sur la mise en œuvre d'un centre de formation technique et d'analyses, pour assurer la pérennité de la filière lait.

Cet appui de l'ENILIA au programme PROLAIT est assuré grâce à un soutien financier de la région Poitou-Charentes.

Alassane N'Dour, Secrétaire général du Conseil régional de Fatick,

La région de Fatick a été créée en 1984. En 1996, elle se constitue en collectivité locale dans le cadre du processus de régionalisation.

Pour créer les conditions d'un développement durable et harmonieux et lutter contre la pauvreté des populations, la région de Fatick développe depuis 2003, un partenariat fécond avec la région de Poitou-Charentes.

Dans ce cadre, les deux régions ont mis en œuvre, divers programmes dont le programme d'amélioration de la filière caprine. Au Sénégal, la chèvre est un animal social possédé par les femmes et les jeunes qui constituent les catégories les plus vulnérables.

Malgré son image de « vache du pauvre », la chèvre est omniprésente au sein des familles rurales et l'exploitation de ses produits peut être multiple. C'est pourquoi les deux régions ont particulièrement mis l'accent sur cet animal rustique dont la valorisation peut contribuer à la lutte contre la pauvreté dans la région de Fatick.

Principalement, le projet vise à accroître les revenus des populations locales pour améliorer leurs conditions de vie. Il s'inscrit dans une dynamique territoriale d'autant qu'il est porté par une collectivité locale (conseil régional). Le programme d'amélioration de la filière caprine s'est également inspiré des priorités dégagées dans le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) qui constitue un document de cadrage et d'orientation pour la région.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la démarche est centrée sur la planification dans l'action. Trois niveaux d'intervention ont été identifiés pour mettre en œuvre ce projet :

- création de bergeries départementales ;
- création de bergeries villageoises ;
- développement d'initiatives individuelles pour la promotion de cheptels familiaux.

A travers ce programme, la région de Fatick cherche également à valoriser les ingénieries territoriales et notamment le savoir-faire des acteurs régionaux et locaux, que ce soit les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales, les ONG locales ou étrangères, les organisations de producteurs, etc.

Cette inscription dans les territoires se traduit par une mobilisation des forces vives dans les réseaux et une mise en cohérence des acteurs à la base. Le projet bénéficie également du soutien de l'Etat à travers notamment le Ministère de l'Elevage qui a signé une convention de partenariat avec le Conseil Régional de Fatick. L'implication et la responsabilisation des éleveurs dès le début du processus ont favorisé son appropriation

progressive par ces acteurs avec la création de l'Association Régionale des Eleveurs de Chèvres de la Région de Fatick (ARECAF).

Grace à cette démarche, des résultats forts prometteurs ont été enregistrés dans ce programme en matière notamment de conduite d'élevage, de formation, de valorisation des produits laitiers, d'organisation et de responsabilisation des acteurs, etc.

Pour rendre compte des engagements pris à la fois par les populations, les décideurs politiques, l'accent est mis sur la gestion axée sur les résultats.

Sylvain Pothier-Leroux, Responsable de la coordination des coopérations au Conseil régional du Poitou-Charentes,

L'action à l'international du Conseil régional s'articule autour de deux axes: la coopération décentralisée avec un partenaire étranger et l'appui à des associations de solidarité internationale qui ont leurs propres projets de développement.

Le partenariat avec le Conseil régional de Fatick date de 2003. Le premier projet commun s'est mis en place en 2005, axé sur le renforcement de la filière caprine. Ce partenariat est en cours d'élargissement avec notamment un Programme pour le Développement des Energies Renouvelables et un programme d'écotourisme en partenariat avec la province de Thua-Thien Huê, au Viêt Nam centré sur la riziculture. L'un des outils de travail de ce partenariat est le développement de Bourses Tremplins pour l'Emploi, qui stimulent la création de micro entreprises locales.

Il est nécessaire de mettre en place un niveau pertinent et opérationnel de coopération décentralisée. La mutualisation des outils permettrait en effet d'éviter le foisonnement d'activités sans vision stratégique globale cohérente.

La Fédération Régionale des Syndicats Caprins dispose au Sénégal d'un représentant permanent (un volontaire de solidarité internationale) et cherche à créer une structure analogue dans la région de Fatick. Le projet bénéficie de l'expertise du GRET et de l'ONG AVSF (Agronomes et Vétérinaires sans Frontières) mais également de l'implication du Lycée du Futuroscope qui diffuse l'artisanat et les savoir-faire locaux.

Plus généralement, deux pistes d'action complémentaires sont à développer :

- affiner le lien entre partenariat global et local grâce à la confrontation d'expériences et à la concertation avec d'autres partenaires présents au Sénégal, notamment la Catalogne qui travaille sur la préservation du littoral et la Californie ;
- associer différents partenaires au sud. Le lien ente Hué, Fatick et la région Poitou-Charentes est un exemple de coopération tripartite.

Frantz Jénot, animateur de la Fédération régionale des syndicats caprins Poitou-Charentes/Vendée (FRESYCA),

50 % de la production nationale française de lait de chèvre est originaire de la région Poitou-Charentes, d'où l'importance de cette production pour l'économie locale. L'objectif de ce programme pour la Fédération Régionale des Syndicats Caprins Poitou-Charentes/Vendée est de développer la filière caprine comme levier du développement rural, de promouvoir la recherche locale et de structurer les milieux professionnels.

En 2003 ont été tout d'abord initiés des échanges entre élus, puis en 2005 des échanges entre élus et professionnels. En 2006, une convention sectorielle a été signée afin qu'une étude soit menée sur cette filière. En 2007, un premier Volontaire de solidarité internationale (VSI) a été envoyé au Sénégal et en 2009 un deuxième.

Les partenaires de ce projet sont le PDIF (Programme de Développement Intégré de Fatick), le PAPIL (Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale) et la GTZ (coopération allemande) par l'intermédiaire du PRODEL (Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local).

Les principaux éléments d'un premier bilan-évaluation de ce projet sont :

- le développement de chèvres reconnues comme filières de production rentables ;
- la création de coopératives laitières ;
- un travail de légitimation de cette filière auprès du Conseil régional ;
- une structuration en cours d'une filière caprine territorialisée ;
- la création d'un réseau de techniciens sur ce sujet.

Une véritable chaîne de production s'est mise en place autour de cette filière qui relie les éleveurs qui gèrent la production, les fromageries qui s'occupent de la transformation, les magasins qui centralisent la distribution avec tout au long l'appui de structures professionnelles telles la FRESYCA ou l'ARECAF (Association Régionale des Eleveurs Caprins de Fatick). Un partenariat s'est opéré entre les acteurs du développement, les acteurs politiques et les instances économiques.

Débat avec la salle

Une première série de questions sur le projet PROLAIT permet à **Cécile Broutin** de préciser :

- qu'une enquête a été réalisée auprès de 400 ménages à Dakar et Kolda concernant leurs habitudes de consommation des produits laitiers et leurs attentes afin d'aider les mini-laiteries d'adapter leur offre (en matière de produit, de présentation, de distribution,...). Elle souligne que l'un des problèmes structurels de la filière lait est la forte volatilité des prix du lait local liée à la saisonnalité de l'offre qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et accentue le fossé entre producteurs et consommateurs. Un travail de concertation doit donc être mené avec la mise en place d'un mécanisme de filière de co-développement entre production et transformation ;
- que 50 mini-laiteries ont été identifiées représentant 500 personnes (gérants et en employés) et collectant la production d'environ 1 500 éleveurs. La production moyenne journalière d'une mini-laiterie est de 50 à 500 litres et donc un revenu de 100 à 1000 euros par jour ;
- que la pérennité du projet est assurée par la formation de consultants et de conseillers pouvant prendre la relève pour appuyer les acteurs de la filière une fois l'appui du GRET terminé.

Les débats portent ensuite sur l'implication des éleveurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Les différents intervenants soulignent qu'ils sont au cœur des décisions.

Enfin, une question est posée sur le renforcement des circuits financiers et l'importance de trouver de nouveaux financements innovants et fonctionnels pour développer cette filière et assurer son autofinancement à terme.

Développer un Plaidoyer interrégional sur le renforcement des économies locales pour une sécurité alimentaire durable (PIRELSAD) au Sénégal-Oriental

Mamoudou Diallo, chargé de mission du PAIDEL (Programme d'appui aux initiatives de développement local) au GRDR Bakel

Le GRDR intervient depuis 40 ans dans le bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal). Basé depuis 1982 au Sénégal Oriental, au départ sur l'appui au développement agricole en lien avec l'UPHORBAK, il opère aujourd'hui dans les régions de Tambacounda, Matam et Saint Louis. Le PAIDEL démarré en 2000 a permis de promouvoir une réelle dynamique de concertation dans les communautés rurales de la zone. En parallèle une dynamique de concertation des OP a été mise en place par l'Etat au niveau de chaque collectivité par l'intermédiaire des Comités locaux de concertation des organisations de producteurs (CLCOP).

Aujourd'hui, la réflexion porte sur comment opérer un changement d'échelle régional à partir d'une concertation multi acteurs à l'échelle locale ? Par ailleurs, l'enjeu est d'inscrire l'agriculture familiale dans la durabilité afin de faire vivre et de nourrir les familles étant donné que 65 % des ménages de cette région dépendent de l'agriculture pour leur emploi, et plus de 70 % pour leur ration alimentaire.

La région souffre également d'une marginalisation et d'un désinvestissement public ce qui a contribué à la diminution de la capacité des paysans à exploiter leur potentiel agricole et a augmenté leur vulnérabilité face aux chocs agricoles. Le morcellement du territoire a également contribué à éparpiller la force des réseaux paysans, ce qui incite aujourd'hui à une dynamique de mutualisation des acquis.

Il s'agit d'une part de valoriser le potentiel déjà existant (le fleuve Sénégal, les nombreuses mares et les cultures de décrue) et d'autre part de lutter contre les contraintes de ce territoire (désertification et altération des ressources naturelles productives.)

Pour ce faire, la dynamique de concertation développée à l'échelle locale doit être répliquée au niveau régional afin de diffuser et de communiquer sur ce modèle de concertation. Il existe un réel besoin de redistribution des prérogatives entre autorités locales et d'implication des acteurs paysans dans les mécanismes de veille et d'alerte précoce sur l'insécurité alimentaire.

Le GRDR, à travers le PIRELSAD, vise donc à renforcer:

- le réseautage afin de renforcer la solidarité entre les organisations professionnelles et de structurer les liens entre les organisations de la société civile ;
- le lobbying afin de mettre en relation les partenaires stratégiques et de peser face aux décideurs ;
- la capacitation afin de mutualiser l'information ;
- la diffusion afin d'améliorer la capitalisation et la médiatisation.

Le PIRELSAD se veut un véritable plaidoyer actif et participatif pour revendiquer un accès à l'alimentation, il s'agit de s'approprier le discours et les pratiques du droit à l'alimentation afin de générer un véritable message incitatif auprès des interlocuteurs. Ce discours doit être construit, assumé et partagé à travers une réflexion organisée autour de panels, de réunions périodiques d'échanges d'information impliquant les différents types d'acteurs (étatiques, non-étatiques et coopérations bilatérales), et une formation

par des ateliers de formations (sur les politiques agricoles, sur le plaidoyer), des fora (diagnostic des besoins) et des échanges d'expériences (atlas sur l'insécurité alimentaire locale, blogs, émissions de radio). Ceci au niveau d'un cadre interrégionale d'échanges et de partage d'expériences pour une consolidation durable des acquis en matière de plaidoyer sécurité alimentaire s'appuyant sur des réseaux de mutualisation des moyens à des échelles plus larges (régionale et interrégionale).

Le degré de concertation des différentes autorités, qu'il s'agisse du Programme National de Développement Local, des Agences Régionales de Développement ou du Commissariat à la Sécurité Alimentaire doit être approfondi. Cette concertation est nécessaire si l'on considère que ces structures sont insérées dans un contexte qu'elles ne maîtrisent pas par manque de moyens mis à leur disposition.

Hamady Bokar Diallo, secrétaire général de l'Union des producteurs horticoles du département de Bakel (UPHORBAK), membre du Conseil d'orientation stratégique du GRDR Bakel

L'insécurité alimentaire dans cette région est liée aux contraintes d'ordre structurel, économique, social et technique et aux politiques agricoles peu volontaristes.

On a ainsi assisté à une claire régression de la dynamique de concertation de partenariat entre l'Etat et les organisations professionnelles ainsi qu'à une désagrégation des économies locales liée aux réformes territoriales.

Les programmes d'Etat ont été improvisés par exemple en introduisant des variétés inadaptées : ceci explique en partie l'échec de la GOANA (Grande Offensive Agricole Nationale pour la Nourriture et l'Abondance) qui s'est réalisée au mépris des acteurs en termes d'investissements prioritaires (évacuation et approvisionnement).

Débat avec la salle

Les moyens d'asseoir la concertation au niveau local sont largement débattus avec la salle. Il ressort de ces échanges que cette concertation doit être approfondie avec l'ensemble des acteurs, autorités et programmes en place comme le Programme national de développement local, les Agences régionales de développement. Les élus locaux ont un rôle moteur à jouer dans cette concertation, leur dynamisme est déterminant pour la mise en place et la pérennité des projets. Cette concertation est d'autant plus importante que les structures sont insérées dans un environnement qu'elles maîtrisent peu. La mise en commun des connaissances est donc indispensable. Mais stabiliser cette concertation est un combat de tous les jours.

Une autre question porte sur la dépendance alimentaire du Sénégal oriental. Les intervenants soulignent que dans cette région 65 % des familles dépendent de l'agriculture pour leur emploi et 70 % pour leur ration alimentaire. Ils pensent de ce fait que promouvoir l'agriculture familiale par le renforcement de l'accès aux facteurs de production et lutter contre la dégradation des ressources naturelles par l'organisation et la formation des paysans constituent le seul moyen d'atteindre la sécurité et la souveraineté alimentaire durable de cette zone et au Sénégal en général.

TABLE RONDE DE CONCLUSION

Bénédicte Hermelin, membre du Conseil d'Administration de Coordination SUD

Le premier constat est qu'il y a peu de collectivités françaises engagées dans cette thématique au regard de l'ensemble des actions de coopération décentralisée. Cela représente 7 % pour l'Afrique subsaharienne, et 2 % pour le monde entier.

C'est pourtant un enjeu mondial de première importance. Tandis que le sommet mondial de la FAO se réunit aujourd'hui à Rome et s'interroge sur le rôle et la responsabilité des Etats pour parvenir à lutter durablement contre la faim. Les collectivités territoriales françaises et leurs partenaires ont également réaffirmé leur volonté de s'engager au profit de cette cause.

Mais quelles sont les actions qui peuvent être mises en œuvre par les collectivités territoriales ? Nous avons vu qu'elles interviennent dans de nombreux domaines (agriculture périurbaine, maraichage, lutte contre la malnutrition, amélioration de l'équilibre nutritionnel, accompagnement des acteurs du monde agricole, appui institutionnel...). Néanmoins cela ne suffit pas et ces actions, bien qu'utiles, ont un impact qui reste encore limité.

Cela soulève la question des politiques agricoles et de leur mise en œuvre à l'échelle des territoires, de la complémentarité et de la cohérence des actions menées par les collectivités, les associations, les organisations professionnelles et institutions du Nord et du Sud. Comment renforcer la cohérence entre tous ces acteurs ?

Malick Sow, Secrétaire général de la Fédération des associations paysannes de Louga (FAPAL)

Je tiens d'abord à remercier le CFSI de permettre de relayer la voix des paysans du Sud que je représente en qualité d'agro éleveur. Depuis ce matin, nous avons reçu beaucoup d'informations et appris beaucoup de choses. Mais le constat est le suivant, après tant d'investissements et tant d'efforts, tous les acteurs arrivent à la conclusion qu'il y a trop de dispersion et pas de coordination entre les partenaires du nord. Ceci m'amène à m'interroger sur une remarque entendue aujourd'hui « chaque partenaire du Nord préfère avoir son petit pauvre à côté de lui ». Certes la synergie est difficile à mettre en place au Nord et il y a peu de cohérence entre les appuis des différents partenaires. Mais nous devons aussi nous interroger sur la responsabilité des acteurs du Sud face à cette dispersion et non jeter la pierre dans le jardin de l'autre.

Fin octobre 2007, la FAPAL a organisée une table ronde à Louga sur le thème « Quel avenir pour le paysan de la Région de Louga, dans sa famille, son village et sa région ? » Comment construire ensemble cet avenir ? Cette rencontre de trois jours a permis d'échanger autour de quatre ateliers pour confronter les visions et dégager les points d'accord :

- atelier 1, « Nous ne sommes pas une région pauvre, comment reconstituer notre base de richesse ? » Une telle affirmation au moment où le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) était validé pouvait heurter des sceptiques et surtout quand cette affirmation sort de la bouche de paysans. Le constat a été le suivant : tous les pays qui se sont développés l'ont fait à partir de leurs ressources de base que sont le soleil, la terre, l'eau et le vent. La question est alors comment les mettre à profit en utilisant notre intelligence ?
- atelier 2, « Pour une économie rurale solidaire, résidents, non résidents, comment construire ensemble une nouvelle économie plus profitable aux paysans et plus durable ? » La question est comment récupérer la plus-value de notre production

et créer la richesse par la mise en place d'unités de transformation et de systèmes de financement ruraux adaptés aux intérêts des paysans ;

- atelier 3, « Rien n'est possible sans la cohésion, comment refaire la cohésion au niveau des familles, des villages, de la région ? ». Ici le constat est que pour pérenniser les activités et qu'elles profitent aux bénéficiaires et au terroir il faut la paix, la concertation et la solidarité ;
- atelier 4, « Nous sommes tous responsables, qui est responsable et capable de quoi dans la construction de notre avenir ? » Sur cette thématique aussi notre conviction est que chacun a une part de responsabilité dans les succès et échecs. Chaque acteur doit faire un examen de conscience pour mesurer sa part de responsabilités dans la souffrance des ruraux et participer à la création d'une synergie des interventions afin de « booster » le développement de la région.

Cette rencontre a abouti à la création d'une plateforme de coopération regroupant les collectivités (régions, communes, communautés rurales, Agence régionale de développement) et les différents acteurs de la société civile (Cadre régionale de concertation des ruraux, FAPAL, etc.). Cette plateforme est cautionnée par le Président du Conseil Régional de Louga qui a présidé les travaux.

Les collectivités apparaissent comme les plus légitimes pour mettre en œuvre une politique agricole cohérente au sein de leurs territoires et concevoir en partenariat avec les organisations de producteurs des plans locaux et régionaux de développement qui prennent en compte l'économie réelle, c'est-à-dire les activités qui permettent à la famille de faire bouillir la marmite. Elles ont aussi un rôle à jouer comme relais des revendications paysannes dans les négociations politiques au niveau national et international (OMC, Union Européenne, Sommet de Copenhague, etc.). Pour cela, il est important de nouer des alliances et de renforcer la capacité d'interpellation et de proposition de la société civile dont les paysans sont partie intégrante.

Nous sommes dans un monde où les décisions prises par la Commission européenne ont une incidence sur la vie de nos familles. Il faut donc harmoniser le développement local à partir de l'économie réelle et non plus à partir d'initiatives à caractère macro, qui n'ont pas de prise sur la réalité du terrain. Quelle gestion de l'espace les acteurs doivent-ils mettre en place ? Les groupements d'intérêt communautaire peuvent permettre d'assurer une gestion concertée efficace. Le rôle des collectivités est indispensable même si elles ne disposent pas, a priori, de réelles compétences en matière de développement agricole.

Rappelons enfin qu'il ne faut pas confondre la coopération décentralisée et le co-développement. La déclaration de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement redéfinit les priorités de la coopération. Mais une question a été évincée par la déclaration : quel développement, fondé sur quelles valeurs, quelle vision de la vie, de la société et au bénéfice de qui ? Comment gérer le bien commun (l'espace, le foncier) ? Or c'est ce type de questions que se posent la FAPAL et plus largement le mouvement paysan. Ceci la conduit à élaborer son Document d'orientation stratégique (DOS) pour essayer d'apporter des réponses paysannes que nous voulons voir adopter sur ces questions et à la manière de les porter.

Pour conclure, soulignons que l'enjeu est de faire en sorte que les collectivités territoriales du Nord qui appuient le plus souvent les collectivités urbaines du Sud inversent la tendance en orientant les appuis vers les collectivités rurales du Sud qui ont moins de moyens.

Nicolas Wit, directeur général adjoint de Cités Unies France

Cette journée est à la hauteur des attentes des organisateurs. Je remercie la Mairie de Paris, le CFSI ainsi que l'équipe de CUF.

La coopération décentralisée des collectivités territoriales passe nécessairement par des partenariats. Nous ne pouvons qu'inciter les partenaires du Sud à encourager les acteurs du Nord à se concerter (collectivités, associations, syndicats, entreprises).

Au cours de ces dernières années, CUF s'est mobilisé en faveur d'une concertation dans le domaine du développement urbain. Or cette volonté s'étend aujourd'hui au domaine du développement rural dans lequel les collectivités territoriales françaises sont impliquées depuis de nombreuses années.

Il faut continuer le travail qui a été initié, en créant un groupe de travail chargé d'organiser une rencontre annuelle afin de mobiliser les collectivités autour des thématiques de sécurité et de souveraineté alimentaire. Pour cela, je propose de regrouper les acteurs (associations, Etat, syndicats agricoles) et de mutualiser les données essentielles (par exemple le document cadre stratégique de développement rural de l'AFD). Les entreprises doivent être davantage sollicitées, quelle que soit leur taille, pour associer développement rural à développement économique dans une démarche de mécénat de compétences et d'économie sociale et solidaire.

Il convient enfin de valoriser trois éléments :

- le travail de plaidoyer ;
- la réflexion sur le mode de consommation au Nord ;
- la montée en puissance des filières responsables/équitables.

Anne-Françoise Taisne, déléguée générale adjointe du CFSI

Cette journée a confirmé l'utilité de l'étude menée conjointement par CUF et le CFSI. L'étude a permis de mesurer :

- l'importance de l'enjeu agricole et alimentaire pour chaque acteur même si l'on recense peu de projets ;
- les besoins en matière de réflexion sur les enjeux et les finalités des actions menées ;
- l'indispensable lien entre les actions menées là-bas mais aussi ici comme le montre la campagne **ALIMENTERRE**.

Les débats ont fait ressortir trois points :

- la question agriculture et alimentation est globale comme on le voit aujourd'hui à Rome où se tient le sommet de la FAO, locale car les collectivités et les ONG agissent au niveau des territoires et aussi nationale car il faut renforcer les politiques agricoles nationales ;
- un champ très large d'échanges est possible entre les collectivités territoriales tant au plan géographique comme le fait déjà CUF avec les groupes pays que thématiques pour approfondir les enjeux ;
- il existe une opportunité de susciter des partenariats entre les collectivités territoriales et les ONG qui ont chacune des expériences et des compétences spécifiques.

Comme l'a déjà mentionné Nicolas Wit, il est indispensable de poursuivre l'initiative prise par CUF et le CFSI par la mise en place d'un groupe de travail qui assure des échanges

entre collectivités territoriales et entre des collectivités territoriales et des ONG et entre collectivités territoriales et ONG sur l'enjeu agriculture et alimentation ceci afin de répondre aux enjeux de réflexions sur la qualité, de partages de savoir. Rappelons enfin que le CFSI proposera également à partir de 2010 un centre de ressources Internet dans le cadre d'ALIMENTERRE. L'ensemble de ces propositions devraient contribuer à optimiser la mutualisation et renforcer les capacités des acteurs.

Michel Roux, Président du F3E et membre du comité de pilotage de l'étude

Je tiens à rappeler que les collectivités territoriales françaises sont engagées depuis de nombreuses années dans le monde rural.

Dans le contexte actuel de crise d'accès aux produits alimentaires, on constate une certaine mobilisation (Etats, collectivités, associations, ONG). Mais cette mobilisation n'est elle pas qu'un simple effet de mode dont il faut se méfier. La question du développement rural et agricole est extrêmement complexe et nécessite un investissement sur le long terme.

La coopération décentralisée est pilotée par deux collectivités territoriales dans une dynamique de territoire à territoire impliquant tous les acteurs. Cela pose la question de la perception de la décentralisation et du rôle alloué aux collectivités. Comment faire pour prendre en compte le volet alimentaire comme prioritaire ? Comment le faire sans une structuration de la collectivité ? L'appui institutionnel est indispensable et doit être considéré comme la priorité. Enfin, il faut se méfier de l'image et du modèle que l'on véhicule chez nos partenaires. En un mot, mettons l'accent sur la gestion territoriale.

ANNEXE : RESUME EXECUTIF DE L'ETUDE «DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE: QUELS RÔLES POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ? »

Le bilan est tombé : plus d'un milliard d'hommes et de femmes souffrent de la faim en 2009. Pourtant le monde produit plus de nourriture par habitant que jamais auparavant. Comment le système agricole et alimentaire mondial conduit-il à un tel paradoxe ?

Quelle agriculture pour répondre au défi de l'alimentation pour tous ?

Plus de 1 milliard de personnes sont sous-alimentées ou exposées à une insécurité alimentaire chronique et plus de 2 milliards souffrent de carences notamment dans les zones rurales des pays en développement. Les effets d'une alimentation inadéquate ne sont pas toujours visibles. Les famines dont nous entendons les échos ne sont que les conséquences ultimes de cette faim chronique, souvent invisible. Les causes de la faim sont avant tout économiques. Aussi tragiques qu'ils soient, les conflits armés et les catastrophes naturelles ne sont responsables de la faim que dans 10 % des cas. Le droit à l'alimentation, reconnu par la communauté internationale depuis 1948, est donc quotidiennement bafoué.

La faim touche d'abord le monde rural. Malgré une augmentation de la faim en milieu urbain, $\frac{3}{4}$ de ses victimes sont des ruraux. Comment en serait-il autrement ?

- quand, la libéralisation du commerce international met en concurrence 1 milliard d'agriculteurs familiaux des pays du Sud qui travaillent à la main un petit lopin de terre, avec 30 millions de paysans des pays riches possédant un tracteur. Selon les experts, la différence de productivité entre les différents agriculteurs serait de 1/200 ;
- quand l'agriculture est le parent pauvre de l'aide au développement et que la Banque mondiale, elle-même, reconnaît, dans son rapport sur le développement dans le monde 2008, un sous investissement généralisé dans ce secteur depuis 25 ans ;
- quand la volatilité des cours agricoles compromet toute prévision pour les exploitants agricoles.

La situation en Afrique subsaharienne est très préoccupante : 1 habitant sur 3 souffre de faim chronique. La crise alimentaire de 2008 est loin d'être « finie » même si elle a été remplacée dans les médias par les crises économiques et financières. Les prix des denrées alimentaires restent très élevés. Ainsi, selon la FAO¹, en Afrique subsaharienne, 80 à 90 % des prix céréaliers restent dans 27 pays 25 % plus élevés que ceux pratiqués avant la flambée des prix alimentaires de 2007-2008. Pourtant, les récoltes céréalières de 2008 constituent un record historique en ce qui concerne la production mondiale de céréales. Mais l'agriculture africaine peine à exprimer ces potentialités faute d'un soutien adéquate de la part des gouvernants du Sud et du Nord.

1 « Produits alimentaires : les prix restent très élevés dans plusieurs pays », article paru le 16/07/09, disponible sur le site de la FAO

L'agriculture mondiale est aujourd'hui confrontée à un défi inédit : produire plus et mieux pour nourrir 9 milliards de personnes en 2050. Le tout dans un contexte de forte incertitude quant aux conséquences des changements climatiques. Cependant l'agriculture ne parviendra réellement à nourrir le monde que si la question de l'accès des plus pauvres à l'alimentation produite est également prise à bras le corps. Face à cet enjeu commun, les collectivités territoriales ont un véritable rôle à jouer pour soutenir l'agriculture et faciliter l'accès à l'alimentation.

L'engagement de la coopération décentralisée pour le développement rural en Afrique subsaharienne.

Les collectivités territoriales françaises sont nombreuses à intervenir dans le domaine agricole en Afrique subsaharienne. La question agricole et alimentaire entre dans les actions des collectivités locales avec la médiatisation des grandes sécheresses sahéliennes dans les années 1970. Il s'agit dans un premier temps de faire face à l'urgence et les projets visent par exemple à fournir des stocks alimentaires. Dans les années 1980-1990, face au constat partagé de l'insuffisance de l'agriculture vivrière africaine, les projets de soutien à l'agriculture se multiplient. La coopération décentralisée intervient dans de nombreux domaines : appui au stockage, à la transformation, et à la commercialisation des cultures vivrières, élevage, infrastructures rurales et travaux hydrauliques, assistance technique et formation agricole, soutien aux micro-entreprises d'artisanat rural, aménagement rural et protection de l'environnement. L'atlas de la coopération décentralisée édité par la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) recense 105 projets relevant du développement agricole et rural en Afrique subsaharienne soit près de 7 % des projets.

Ces actions s'inscrivent progressivement dans un cadre réglementaire de plus en plus précis. La loi Thiollière de janvier 2007, fait de la coopération décentralisée une compétence à part entière des collectivités territoriales, bien que non obligatoire. Elle en clarifie le sens : il s'agit de l'ensemble des relations conventionnelles nouées par les collectivités territoriales françaises avec des autorités locales étrangères, sans obligation légale ni d'intérêt local pour la collectivité française, ni d'intervention dans les domaines de compétence de la collectivité française. D'une part, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de l'Etat français, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. D'autre part, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent désormais également mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire.

L'analyse des projets recensés dans l'atlas de la CNCD montre que :

- 4 pays rassemblent plus de 80 % des projets, le Mali (25 projets), Madagascar (22 projets), le Burkina Faso (19 projets) et le Sénégal (17 projets) ;
- les projets s'inscrivent plutôt dans la durée, ainsi plus de la moitié des projets ont plus de 5 ans et plus d'un tiers ont plus de 10 ans ;
- les communes et communauté de communes portent plus de la moitié des projets, les départements 15 % et les régions 28 % ;

- le budget des projets peut aller de 1 500 à plus de 3 600 000 euros, pour un budget médian de 45 500 euros ;
- de nombreux projets n'ont pas un champ thématique précis mais s'inscrivent plutôt dans des axes transversaux (appui institutionnel, appui aux organisations de la société civile, développement économique, développement rural) même si certaines collectivités se spécialisent dans une filière correspondant au souvent aux savoirs faire de la région, comme la filière lait par exemple.

Leurs actions de coopération décentralisée sont souvent complétées par un soutien à des actions menées par des ONG comme Agriculteurs français pour le développement international (AFDI), le Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural (GRDR) ou Afrique Verte.

Si le rôle des collectivités apparaît multiple (portage de projet, appui aux actions des associations, action de plaidoyer ou d'éducation au développement), la plus value de la coopération décentralisée apparaît sans équivoque : être capable d'intervenir à l'échelle d'un territoire, en restant proche des réalités de terrain. La coopération décentralisée permet donc la véritable mise en œuvre d'une coopération de territoires à territoires s'appuyant sur des actions dans la durée et des partenariats multiples (organisations de solidarités internationale, organismes socioprofessionnels, établissement d'enseignements et de recherche, gouvernement français, commission européenne, agences des Nations Unies, etc.)

Pratiques de la coopération décentralisée

La dernière partie de l'étude présente des actions de coopération décentralisée et des enjeux forts pour les actions extérieures des collectivités. A travers 17 fiches thématiques sont passés en revue les principales questions du développement agricole et rural et de l'accès à l'alimentation : accès aux ressources, production agricole, transformation, commercialisation, accès à l'alimentation et information et sensibilisation du citoyen.

Pour la majorité des collectivités territoriales interrogées dans cette enquête, le développement agricole et rural et l'accès à l'alimentation en Afrique subsaharienne constitue une priorité. Beaucoup d'entre elles signalent aussi la nécessité de faire évoluer leurs pratiques pour répondre aux nouveaux enjeux dans ce domaine.

Deux enjeux forts apparaissent en priorité :

- d'abord, concentrer les efforts sur le développement d'une agriculture familiale viable, en mesure de fournir l'alimentation de base aux habitants d'un territoire ou d'un pays,
- ensuite, accompagner des initiatives de développement agricole et rural compatibles avec les contraintes du développement durable.

Les collectivités territoriales françaises ont à l'évidence de sérieux atouts pour contribuer à répondre à ces enjeux. Agissant dans un cadre bien déterminé avec leurs homologues d'Afrique subsaharienne, elles sont en mesure d'accompagner leurs collectivités locales partenaires dans la conception et la mise en œuvre de politiques territoriales prenant en

compte le développement agricole et rural, les contraintes environnementales et l'enjeu alimentaire.

En complément de cette action dans les territoires partenaires, elles ont également un rôle clef à jouer en France pour :

- assembler les compétences complémentaires à celles de la collectivité pour assurer une coopération de territoire à territoire ;
- développer un partenariat de moyen terme avec des ONG françaises, du territoire ou nationales, en mesure de contribuer efficacement à la coopération mise en œuvre ;
- soutenir les initiatives portées sur leur territoire visant la sensibilisation de l'opinion publique et la mise en œuvre d'actions de solidarité ;
- contribuer aux échanges entre collectivités territoriales françaises et, dans certains cas, européennes, sur une base thématique et géographique, en vue d'une mutualisation des pratiques.